

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**REDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant nomination de Magistrats.  
Arrêté municipal autorisant la vente de la viande de génisse.  
Arrêté municipal prescrivant des mesures concernant les chiens.

**CONSEIL NATIONAL :**

Compte rendu de la séance du 17 mai 1913.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Sociétés. — Sortie annuelle du Sport Automobile et Vélo-cipédique de Monaco.  
Association Sportive du Lycée de Monaco.  
Succès remportés par la Société des Régates de Monaco dans les Championnats de la Méditerranée à Nice.  
Etat des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.  
Mouvement du Port de Monaco.

**LA VIE ARTISTIQUE :**

Concert Classique.

**PARTIE OFFICIELLE**

Par Ordonnance Souveraine en date du 5 mai 1913, sont nommés :

Conseiller à la Cour d'Appel, en remplacement de M. Buisson, démissionnaire et nommé Conseiller honoraire, M. Paul de Villeneuve, Premier Substitut du Procureur général;

Premier Substitut du Procureur général, en remplacement de M. de Villeneuve, nommé Conseiller à la Cour d'Appel, M. Henry Merveilleux du Vignaux, Substitut du Procureur général;

Substitut du Procureur général, en remplacement de M. Merveilleux du Vignaux, nommé Premier Substitut du Procureur général, M. Marcel de Souza-Barros, Juge suppléant au Tribunal de Première Instance et à la Justice de Paix.

**ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

Nous, Président de la Commission intercommunale;

Vu l'article 5 de l'Ordonnance du 3 avril 1911;

Vu le rapport de M. le Directeur du Service d'Hygiène;

Vu les avis favorables des Conseils communaux de Monaco, de la Condamine et de Monte Carlo;

Vu la délibération de la Commission intercommunale en date du 8 mai 1913;

Considérant que la consommation de la viande de génisse est, dans certaines conditions, sans inconvénients pour l'hygiène publique, et que

sa mise en vente paraît répondre, pendant la saison d'été, à un besoin réel.

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.** — La mise en vente de la viande provenant de l'abatage, dans la Principauté, de génisse âgée de 18 à 24 mois, est autorisée du 20 mai au 15 octobre.

**ART. 2.** — Les préposés à la surveillance des abattoirs et des marchés sont chargés de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, le 8 mai 1913.

Le Maire,

Président de la Commission intercommunale,  
S. REYMOND.

Nous, Maire de la Condamine, Président de la Commission intercommunale;

Vu l'Ordonnance Souveraine en date du 11 juillet 1909, sur la Police municipale;

Vu la décision de la Commission intercommunale en date du 8 mai 1913;

Considérant que le nombre toujours croissant des chiens errant sur la voie publique nécessite des mesures sévères et exécutées avec soin; que tous les citoyens ont intérêt à l'observation de certaines précautions prescrites, par suite des nombreux accidents qui arrivent chaque année aux époques des grandes chaleurs.

**Arrêtons :**

**ARTICLE PREMIER.** — Il est défendu de laisser circuler sur la voie publique les chiens sans être munis d'un collier, soit en métal, soit en cuir, garni d'une plaque de métal indiquant le nom et la demeure du propriétaire.

**ART. 2.** — A dater du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 30 septembre, les chiens devront être en outre muselés ou tenus en laisse. Les chiens trouvés sur la voie publique n'ayant ni collier ni muselière, seront saisis et mis en fourrière et asphyxiés dans un délai de trois jours s'ils n'ont pas été réclamés.

**ART. 3.** — Dans les magasins ou autres endroits ouverts au public, les chiens devront toujours être tenus à l'attache ou muselés, de manière qu'il leur soit impossible de mordre.

**ART. 4.** — Le capteur de chiens, dans ses tournées, entrera dans les marchés et capturera les chiens errants ou non muselés; ensuite il sera procédé à leur égard comme il a été dit dans l'article 2 ci-dessus.

**ART. 5.** — Il est défendu d'exciter les chiens à poursuivre les passants; de les exciter à se battre; de les lancer contre les voitures et les chevaux.

**ART. 6.** — Lorsqu'un chien sera soupçonné d'être atteint d'hydrophobie ou qu'il aura été mordu par un autre chien qu'on soupçonnera

atteint de cette maladie, le propriétaire devra le séquestrer immédiatement et prévenir aussitôt la police qui requerra le vétérinaire inspecteur aux fins d'observations et prescrira toutes mesures nécessaires à la suite du rapport du vétérinaire, même de faire abattre l'animal.

**ART. 7.** — Tout chien trouvé sur la voie publique et atteint de rage pourra être détruit immédiatement. En cas de simple soupçon, l'animal sera capturé pour être procédé comme il est dit dans l'article précédent.

**ART. 8.** — Les contraventions au présent règlement seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Monaco, le 8 mai 1913.

Le Maire,

Président de la Commission intercommunale,  
S. REYMOND.

**CONSEIL NATIONAL****SESSION ORDINAIRE**

Séance du 17 mai 1913

Présents : M. Marquet, président; M. Gastaud Théophile, vice-président; MM. Aimino Laurent, Bellando Honoré, Blanchy François, Blot Auguste, Crovetto François, Devissi François, Fontana Michel, Marsan Antoine, Médecin François, Néri Louis, Raymond Suffren, Vatrican Jean.

Excusés : MM. Mélin Alexandre, Notari André, Oliivi Laurent, Oliivi Séraphin, Jungmann Jean.

La séance est ouverte sous la présidence de M. E. Marquet.

**M. LE PRÉSIDENT.** — Avant de commencer la séance, permettez-moi de vous dire quelques mots sur le douloureux devoir que j'ai à remplir, en rappelant la mémoire de notre regretté collègue Théodore Gastaud, décédé depuis la dernière session et dont la collaboration nous fût si précieuse par son dévouement et son inaltérable patriotisme. Nous avons aussi à regretter la perte de M. Charles Tobon qui a fait partie autrefois du Conseil National et que des considérations personnelles avaient obligé à résilier son mandat. Lui aussi fût un compatriote dévoué à notre cause.

Qu'il me soit permis d'adresser un souvenir ému à la mémoire de nos collègues disparus. (*Approbatons unanimement.*)

Vous connaissez la décision que nous avons prise d'orner notre salle d'un médaillon représentant S. A. S. le Prince.

Les Conseillers nationaux, en souscrivant à cette acquisition par des cotisations personnelles, n'ont pas voulu seulement décorer la salle des séances de l'œuvre d'un sculpteur de talent; ils ont entendu manifester à Son Altesse Sérénissime leur dévouement au Souverain et indiquer qu'ils ont le désir de collaborer avec le Chef de l'Etat pour le progrès toujours plus grand de la Principauté.

En prononçant ce mot de progrès dans cette circonstance, nous ne pouvons faire autrement que de penser à l'éminent artiste dont nous possédons ici dans notre salle une réduction de la magnifique statue du Progrès, qui décore la façade du Musée Océanographique. Je veux parler de M. Dussart, qui avait eu la gracieuse pensée de faire don de ce bronze à l'ancien Conseil Communal, pour être placé dans la salle des séances. MM. les Maires ont eu à leur tour la généreuse idée de faire mettre le « Progrès » sur la cheminée de la salle des séances du Conseil National. Je les en remercie ici, ainsi que le sympathique auteur M. Dussart.

Messieurs, nous allons entreprendre les travaux de cette nouvelle session avec l'ardeur et le dévouement que nous avons toujours apportés dans notre tâche, c'est ainsi que nous nous montrerons dignes de représenter la population de la Principauté. En défendant les intérêts de tous, sans distinction, nous inspirerons confiance à tous par la franchise de nos opinions et de nos caractères. Je compte sur vous, Messieurs, pour que la session qui s'ouvre soit productive.

Nous passons à l'ordre du jour.

Communication d'une lettre du Ministre d'Etat au sujet du Règlement intérieur.

Messieurs, je vous ai fait remettre le règlement imprimé. S'il y a des modifications à y apporter, veuillez les proposer à votre gré. Je vous communique également un compte des Grands Travaux qui m'a été transmis avant-hier par le Gouvernement. Il a trait à la situation des diverses expropriations en cours : boulevard des Moulins, rue Caroline, hôtel Monégasque, escalier Settimo, rue Grimaldi.

Certaines expropriations sont terminées, d'autres sont en cours. Vous trouverez aussi un tableau donnant les évaluations faites par les experts et les indemnités allouées par le Tribunal pour le boulevard des Moulins.

Le compte des grands travaux, arrêté au 31 mai 1913, indique comme recettes : 6.566.000 fr. 85. Il a été dépensé par le Gouvernement une somme de 1.179.249 fr. 45.

Cette somme se répartit entre les travaux du Lycée (acquisition des terrains); boulevard des Moulins (expropriation); élargissement de l'avenue Saint-Charles; raccordement du boulevard de l'Observatoire et de la route de la Corniche (travaux); écoles (travaux).

Je dois aussi vous donner connaissance d'une lettre de Monsieur le Ministre d'Etat, en date du 8 mai courant, ayant trait à un règlement intérieur et d'une autre en date de ce jour, ayant trait à la collaboration du Gouvernement. En voici le texte :

Monaco, le 8 Mai 1913.

Le Ministre d'Etat

à Monsieur le Président du Conseil National.

J'ai l'honneur de vous accuser réception du procès-verbal de la séance du Conseil National du 2 mai, ainsi que de la copie du règlement intérieur que vous avez bien voulu me faire parvenir.

Je vous remercie de cette communication, et ne voit aucun inconvénient à ce que, dès maintenant, le Conseil National mette en application le règlement modifié, sauf à apporter ultérieurement à ce règlement la modification qu'appelle la rédaction des articles 10 et 11 sur lesquels j'ai déjà eu l'honneur d'attirer l'attention de la Haute Assemblée. Il n'a pu échapper, en effet, au sens judicieux du Conseil National que les dispositions de l'article 10, empruntées au règlement de la Chambre des Députés Française, perdent, dans le règlement monégasque, la signification très nette qu'elles ont dans le règlement français.

Ce dernier, supposant l'hypothèse d'une proposition de loi émanant de l'initiative parlementaire, dispose que la proposition est d'abord envoyée à une Commission spéciale dite « Commission d'Initiative » et il ajoute :

« Dans la quinzaine, la Commission d'Initiative présente un rapport sommaire sur chacune des propositions qui ont été renvoyées à son examen. Le rapport conclut à la prise en considération, au rejet pur et simple ou à la question préalable.... Si la proposition est prise en considération par la Chambre, elle est renvoyée à l'examen des Bureaux. »

Les auteurs du règlement monégasque ont fait une disposition d'ordre général du second alinéa de l'article du règlement français, et je ne saurais les en blâmer. Mais on n'aperçoit pas exactement la signification du second emprunt fait au règlement français et qui constitue le second § de l'article 10. Les auteurs du règlement monégasque ont-ils voulu simplement transporter dans l'article 10 des dispositions qui, dans le règlement

français, sont applicables uniquement à l'hypothèse d'une proposition de loi provenant de l'initiative parlementaire ? Dans ce cas il ne paraîtra pas inutile de préciser la portée du § 2 de l'article 10, en faisant connaître quelle est la Commission qui, dans le règlement monégasque, joue le rôle de la Commission d'initiative dans le règlement français.

Je suis persuadé d'ailleurs que la Commission trouvera aisément la formule qui lui permettra de préciser complètement à cet égard la méthode de travail que le Conseil National entend adopter.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre d'Etat : E. FLACH.

Monaco, le 17 Mai 1913.

Monsieur le Président,

Je pensais que, pour me permettre, tout au moins, de donner des instructions en vue des honneurs à rendre aux Membres du Conseil National à l'occasion de l'ouverture de la présente session, vous auriez bien voulu me faire connaître l'heure à laquelle se tiendrait aujourd'hui la première séance publique : aucun avis ne m'étant parvenu, vous comprendrez, j'espère, mon regret de n'avoir pu prendre les mesures qui eussent été nécessaires.

D'autre part, je me fais un devoir de vous informer qu'en l'état des questions actuellement pendantes devant le Conseil National, le Gouvernement n'estime pas qu'il ait à user de la faculté que lui réserve l'article 29 de la Loi Constitutionnelle, d'assister à vos réunions. Mais désireux, par dessus tout, de dissiper ou de prévenir des malentendus dont auraient à souffrir les intérêts que nous avons, les uns et les autres, pour devoir de protéger, je tiens à vous renouveler l'assurance que, sur le désir qui en serait exprimé, le Ministre d'Etat et les Conseillers de Gouvernement s'empresseraient de se rendre parmi vous, soit pour faciliter les travaux des Commissions, soit pour assister aux séances publiques et y apporter, au besoin, des renseignements sur certains points par avance déterminés.

Le Gouvernement verrait avec une entière satisfaction le Conseil National lui prêter une collaboration de plus en plus étroite, qui répondrait aux intentions de S. A. S. le Prince en même temps qu'elle réaliserait les vœux des habitants de la Principauté.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre d'Etat : E. FLACH.

Messieurs, je me bornerai à répondre que si le Gouvernement désire une collaboration plus étroite, nous n'avons jamais demandé qu'il en fût autrement. Nous serions très heureux qu'il en fût ainsi pour le bien du pays.

Passons à l'établissement de l'ordre du jour de cette session.

Je vais d'abord vous donner connaissance d'une question posée par M. Olivié Séraphin : Où en est le rapport sur le Droit d'Association ?

2<sup>e</sup> Proposition de M. Aimino : Expropriation, Tramways, Eaux potables, Réseau téléphonique.

M. AIMINO. — J'ajouterai à mes questions :

Pour les eaux potables : Mesures à prendre au point de vue de l'hygiène et de la sécurité publique.

En ce qui concerne les tramways : Abaissement et unification des places et des prix ; modification du réseau.

Pour le réseau téléphonique : Admission au circuit international.

Pour les expropriations : Simplification de la procédure.

LE PRÉSIDENT. — C'est entendu.

Quelles sont les autres propositions ?

M. F. MÉDECIN. — Régime des licences ; Réglementation générale du commerce ; Repos hebdomadaire pour les employés de commerce et pour les ouvriers.

Réglementation des heures de travail pour les enfants dans tous les établissements ;

Age d'admission en apprentissage.

J'ai plusieurs autres questions plus spéciales :

L'ouverture de l'escalier partant de l'avenue de la Costa, pour descendre à Sainte-Dévote ;

L'amélioration du tournant de l'hôtel des Palmiers ;

L'éclairage public.

Ces questions demanderaient une réponse de M. le Conseiller des Travaux Publics.

M. REYMOND. — Je désirerais porter à l'ordre du jour les questions suivantes :

La Loi et l'Ordonnance (Définition) ;

Vallon de Sainte-Dévote ;

Exercice des droits publics ;

Institut musical ;

Ecole de dessin ;

Enseignement des filles ;

Création d'espaces libres ;

Eaux intercommunales.

Au nom de M. Mélin, qui s'est excusé, je demande à faire inscrire la question suivante :

Loi sur les accidents du travail.

Il est entendu que les questions que je soumetts à l'ordre du jour ne sont pas limitées et que nous pourrions en porter de nouvelles aux prochaines séances.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez toujours ce droit.

M. DEVISSI. — Je demande l'inscription des propositions ci-après :

Route du Ténac ;

Modification de l'Ordonnance sur l'organisation judiciaire, pour faciliter l'admission des jeunes Monégasques au barreau ;

Création d'une place publique à Monte Carlo.

Je tiendrai à poser une question à M. le Conseiller aux Travaux Publics sur les travaux acceptés à la demande du Conseil Communal de Monte Carlo et non encore exécutés.

M. CROVETTO FRANÇOIS. — Voici mes propositions :

Règlement sanitaire de la Principauté ;

Tournants dangereux ;

Asile des vieillards.

M. FONTANA. — Voici les miennes :

Théâtre à La Condamine ;

Question des pompes funèbres ;

Hauteur des constructions ;

Où en est le règlement de la voirie.

M. MARSAN. — Je demande à mettre à l'ordre du jour la transformation du réseau d'égouts et la création d'un bureau de poste à La Condamine.

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous choisir les questions que vous désirez voir porter d'urgence à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. REYMOND. — Il serait préférable de fixer, avant tout, les jours de séance. Je propose pour la semaine prochaine de nous réunir mardi et vendredi.

LE PRÉSIDENT. — M. Reymond propose mardi et vendredi pour les prochaines séances.

M. REYMOND. — Je propose ces deux jours seulement pour que les Commissions puissent se réunir dans l'intervalle et si, par la suite, nous avons besoin de séances plus nombreuses, nous pourrions les fixer dans le courant de la semaine suivante. Les rapports auront alors été préparés par les Commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne fait d'objections, les deux séances sont fixées à mardi et vendredi, 3 heures de l'après-midi.

M. FONTANA. — Je demande qu'à l'ordre du jour de la séance du mardi soit portée la question du règlement de la voirie, étant donné que nous sommes dans la période des travaux et que beaucoup de propriétaires demandent à être renseignés.

M. MÉDECIN FRANÇOIS. — Je propose de porter à l'ordre du jour de la séance de mardi les trois questions qui avaient été portées à la session dernière :

Éclairage public.

Ouverture des escaliers partant de l'avenue de la Costa et descendant à Sainte-Dévote.

Tournant de l'hôtel des Palmiers.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous posez ces questions pour savoir la solution qui a été donnée, mais on ne les discutera pas.

M. MÉDECIN. — Elles entreront en discussion s'il y a lieu.

M. LE PRÉSIDENT. — Comme je vous l'ai lu tout à l'heure, le Gouvernement demande à être invité pour assister aux séances. Je vous proposerai donc que toutes les fois que vous désirerez poser une question aux Membres du Gouvernement, vous m'en envoyiez le texte, en exprimant le désir de voir assister le Conseiller qu'elle intéresse, à la séance à laquelle elle sera discutée.

M. REYMOND. — Il me semble qu'il suffit d'envoyer les questions au Gouvernement, nous ne pouvons pas toujours savoir quel est le Conseiller que les questions intéressent.

M. FONTANA. — Pour ma question sur le règlement de voirie, il faut absolument qu'un membre du Gouvernement assiste à la séance à laquelle cette question sera discutée.

M. REYMOND. — Mais savez-vous quel Conseiller devra répondre ?

M. MÉDECIN. — Pour les tramways, je croyais que c'était le Conseiller aux Travaux Publics qui était le plus indiqué.

M. REYMOND. — Pour l'éclairage public, cela pourrait parfaitement être le Conseiller aux Finances, s'il y a des difficultés provenant du cahier des charges, par exemple, nous ne pouvons pas préciser quel est le Conseiller qui doit venir.

M. LE PRÉSIDENT. — Envoyez-moi les questions, je les transmettrai au Gouvernement qui y donnera la suite qu'il jugera utile.

M. REYMOND. — Parmi mes questions, je n'en vois qu'une urgente, celle du vallon de Sainte-Dévote. Il s'agit des travaux que l'on est en train de faire en territoire français.

Je demanderai à Monsieur Aimino s'il veut bien considérer comme urgente sa question relative aux expropriations. Comme M. Aimino l'a fait porter à l'ordre du jour, je me suis abstenu de le faire, bien qu'ayant eu la même intention, mais je compte prendre part à la discussion. Je demande donc à M. Aimino de consentir à porter cette question à l'ordre du jour de la séance de mardi.

M. AIMINO. — C'était bien mon intention, je désire également y faire porter celle du réseau téléphonique.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous allons résumer les questions portées à l'ordre du jour de mardi.

Par M. Fontana : Règlement de voirie.

M. Médecin : Eclairage public ; Ouverture de l'escalier de Sainte-Dévote ; Tournant de l'hôtel des Palmiers.

M. Reymond : Vallon de Sainte-Dévote.

M. Aimino : Expropriation et réseau téléphonique.

M. MÉDECIN. — Je demande à arrêter les questions qui doivent être renvoyées aux Commissions.

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous que la question des eaux potables soit renvoyée à la Commission ou discutée d'abord en séance ?

M. REYMOND. — Il faudrait que l'auteur de la question nous explique de quoi il s'agit.

M. AIMINO. — J'ai un rapport assez long à donner sur cette question. Elle peut très bien se résoudre en séance. Il est inutile de la renvoyer à une Commission.

M. MÉDECIN. — Le travail serait très simplifié si elle était d'abord étudiée par la Commission. Elle reviendrait ensuite en séance.

M. AIMINO. — Il serait, en effet, préférable de la renvoyer à une Commission, aussi bien que celle des tramways.

M. LE PRÉSIDENT. — La question des eaux est donc renvoyée à la Commission d'Hygiène et celle des tramways à la Commission des Travaux Publics.

M. FONTANA. — Je demande également à consacrer une séance pour faire un rappel de tous les vœux émis et non solutionnés.

Je serais désireux qu'un membre du Gouvernement vienne nous donner une réponse.

M. REYMOND. — Il serait préférable de faire faire une liste de tous ces vœux par chaque Commission.

Je proposerai, pour appuyer la demande de M. Fontana, que cette liste nous soit remise mardi et le Gouvernement fixera lui-même le jour où il viendra nous répondre.

M. FRANÇOIS MÉDECIN. — Nous n'en finirons plus.

M. REYMOND. — Mais, Monsieur Médecin, il ne s'agit pas des questions qui viennent d'être posées, il s'agit de celles que nous ne précisons pas en ce moment et que nous retrouverons en feuilletant les écritures.

M. FONTANA. — C'est simplement un rappel.

M. REYMOND. — Je propose que les Commissions, par leurs secrétaires, présentent la liste de ces questions. Le Gouvernement nous répondra le jour où il voudra. Si vous y voyez un inconvénient, je vous prie de l'indiquer.

M. FRANÇOIS MÉDECIN. — Il y a trois questions que j'ai faites pour la séance de mardi. Ce sont les trois questions déjà posées et non encore solutionnées.

M. LE PRÉSIDENT. — Les vôtres seront portées d'urgence, tandis que les autres viennent après.

Les deux questions présentées par M. Aimino seront renvoyées : les eaux potables à la Commission d'Hygiène pour études ; les tramways (abaissement du tarif) à la Commission des Travaux Publics.

M. MÉDECIN. — Voulez-vous renvoyer aussi aux Commissions toutes les autres propositions que j'ai faites, parce qu'elles demandent à être étudiées et présentées clairement.

M. REYMOND. — Pour les questions qui vont à la Commission de Législation, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle soit saisie immédiatement.

M. LE PRÉSIDENT. — Ces questions sont les suivantes : Régime des licences ; Réglementation du commerce et repos hebdomadaire pour les employés de commerce et les ouvriers ; Réglementation des heures de travail pour les enfants, âge d'admission des enfants en apprentissage.

Ces cinq questions sont renvoyées à la Commission de Législation. Dès que les Commissions auront préparé leur rapport, elles feront porter la question à l'ordre du jour d'une séance publique.

M. REYMOND. — Je demanderai que la question relative à la création des espaces libres que je viens de poser, soit renvoyée immédiatement à la Commission des Travaux.

M. LE PRÉSIDENT. — C'est entendu, toutes les autres questions restent à l'ordre du jour pour être présentées en séance. Pour la séance de mardi, nous inscrirons, en outre : le bureau de poste de La Condamine et la transformation du réseau d'égouts, sur la proposition de M. Marsan.

M. CROVETTO. — On pourrait inscrire à la suite la question du règlement sanitaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Cette question doit être renvoyée à la Commission d'Hygiène. Il reste à nommer les deux secrétaires de la session.

M. REYMOND. — Ils ont été nommés en commission plénière, je demande simplement confirmation de la nomination de MM. Fontana et Médecin. (*Adopté à l'unanimité.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez plus de propositions à faire.

La séance est levée à 4 heures et demie.

La prochaine séance aura lieu mardi à 3 heures.

## ÉCHOS & NOUVELLES DE LA PRINCIPAUTE

Le Comité international olympique ayant organisé un Congrès de Psychologie et de Physiologie sportives à Lausanne, le Sport Automobile et Vélocipédique a choisi cette ville comme but de sa grande sortie annuelle.

Les délégués de notre Société sportive ont été reçus par M. Chabloz, secrétaire général du Congrès, qui les a présentés à M. le Baron de Coubertin, président. Ils ont assisté aux fêtes et au banquet offert par le Conseil d'Etat au Château de Chillan.

A la séance du 10 mai, le Président du S.A.V.M. a développé un rapport sur « les avantages des excursions à bicyclette en collectivité ».

Plus de cent membres de la Société monégasque ont pris part à cette belle excursion autour du Lac Léman.

Partis de Genève à bicyclette, dans la matinée du dimanche 11 mai, ils arrivaient à Lausanne à midi (62 kilomètres). Le soir, ils assistaient aux jeux olympiques, à la fête vénitienne et au feu d'artifice.

Le lundi, la colonne était, à 9 heures, à Montreux et vers midi à Evian. Le défilé en ville, fanfare et fanion en tête, a donné lieu à une manifestation des plus sympathiques à l'égard de la Société.

Dans la soirée, le S. A. V. M. rentrait à Genève en bateau à vapeur. La traversée de la ville a provoqué les applaudissements unanimes.

La journée de mardi a été passée à Lyon et mercredi, les sociétaires rentraient à Monaco, enchantés de cette belle excursion et de l'accueil reçu partout.

De Genève, un télégramme a été, selon l'usage, adressé à S. Exc. le Ministre d'Etat, le priant d'agréer les hommages de la Société et de vouloir bien transmettre à Son Altesse Sérénissime les sentiments respectueusement dévoués des membres du Sport Automobile et Vélocipédique à l'égard de l'Auguste Personne de leur Président d'honneur.

Son Excellence a immédiatement fait parvenir cette adresse à sa Haute destination.

S. A. S. le Prince a fait parvenir à Son Ministre la réponse télégraphique ci-jointe :

*Cabinet Prince de Monaco  
à Ministre d'Etat, Monaco.*

S. A. S. le Prince prie Votre Excellence de transmettre à M. le Président du Sport Automobile et Vélocipédique l'expression de Ses remerciements pour le gracieux souvenir qu'il Lui a fait parvenir de Genève au nom de sa Société.

Son Exc. le Ministre a transmis le texte de ce télégramme à M. le Président du Sport Automobile et Vélocipédique en y joignant ses remerciements personnels et l'assurance de l'intérêt qu'il porte à la prospérité de la Société.

L'Association Sportive du Lycée de Monaco, fondée et dirigée avec autant de compétence que de dévouement par M. Gotteland, professeur de Première, a mis pour la seconde fois au concours la coupe-challenge créée par M. de Millo et dont elle était détentrice depuis l'année dernière.

La jeune revue la *Monaco-Revue* avait également doté l'Association d'une autre Coupe qui a fait l'objet d'un second challenge.

La manifestation, placée sous le patronage d'honneur de S. Exc. le Ministre d'Etat, de M. le Conseiller de Gouvernement à l'Intérieur et de M. le Directeur du Lycée, avait été soigneusement organisée par M. Gotteland et par M. Antony Noghès, secrétaire du Lycée.

Les organisateurs étaient activement secondés par MM. Polak, Martin, Guillain, Rose, Bagnol, Deverin, Pizard, professeurs au Lycée.

Le jury était présidé par le lieutenant Wagner, du 27<sup>e</sup> chasseurs. Le sergent Prat, l'excellent professeur de gymnastique du Lycée, qui faisait partie du jury, contrôlait le départ et l'arrivée.

Dans le public, les membres du jury d'honneur, de nombreux parents d'élèves et tous ceux qui s'intéressent au développement physique de la jeunesse.

Sur la place du Palais une piste avec obstacles avait été tracée. Les coureurs en faisaient deux fois le tour avant de commencer le circuit qui mesurait environ 4 kilomètres d'un parcours assez rude.

Le challenge de Millo, réservé aux associations scolaires régulièrement constituées, se dispute tout d'abord et donne le résultat suivant :

1. A. de Angeli (Lycée de Monaco), déjà vainqueur de l'épreuve l'an dernier, en 11 m. 40 sec. ; 2. Barthélemy (Lycée de Nice) ; 3. V. Albertas (id.) ; 4. Tordo (id.) ; 5. Baudoin (Ecole Normale de Nice) ; 6. Provençal (id.) ; 7. Cornet (Lycée de Nice) ; 8. Dalbera (id.) ; 9. Dominichetti (Lycée de Monaco) ; 10. J. Verrando (id.) ; 11. Linetti (id.) ; 12. L. Pons (id.) ; 13. Peirani (Lycée de Nice) ; 14. Ch. Roubert (id.) ; 15. Roubaud (id.).

Le Lycée de Nice enlève donc le challenge au Lycée de Monaco.

Ensuite eut lieu la coupe ouverte à tous les scolaires, enseignement primaire compris. En voici les résultats (le parcours était le même que celui de l'épreuve précédente) :

1. Viano (Ecole de La Ferrage, Cannes) ; 2. Charles Servella (équipe de Nice) ; 3. Albertuzzi (Collège de Menton) ; 4. G. Kroenlein (Lycée de Monaco) ; 5. Guignon (équipe mixte de Nice) ; 6. Ferrero (Ecole La Ferrage, Cannes) ; 7. J. Gazzia (id.) ; 8. L. Albertas (équipe mixte de Nice) ; 9. Sincentti (Ecole La Ferrage, Cannes) ; 10. Verani

(Collège de Menton) ; 11. Gazielles (id.) ; 12. Mas-seur (id.) ; 13. Kimpenne (Lycée de Nice) 14. S. Gazzia (Ecole La Ferrage, Cannes) ; 15. Cauvin (Lycée de Nice) ; 16. Cinque (Lycée de Monaco).

Le classement du challenge donne :

1. Ecole de La Ferrage de Cannes :  $1+6+7=14$ .  
2. Equipe mixte de Nice (équipe composée des élèves des écoles du Port et de Saint-François-de-Paule, membres du Stayer Football-Club de Nice) :  $2+5+8=15$ .

3. Collège de Menton :  $3+9+10=22$ .

4. Lycée de Monaco :  $4+11+12=27$ .

Les victoires individuelles sont remportées par les jeunes De Angelis, du lycée de Monaco, et Viano, de Cannes.

Les prix ont été remis aux équipes gagnantes et aux vainqueurs des prix individuels par S. Exc. le Ministre d'Etat qui a félicité chaudement les organisateurs et les concurrents ; par M. Lagouëlle, conseiller de Gouvernement, et par M. Dessaux, directeur du lycée de Monaco.

Il convient de signaler les quatre victoires remportées dimanche dernier, à Nice, dans les Championnats de la Méditerranée, par les champions de la Société des Régates de Monaco devant le Club Nautique de Nice et le Rowing Club de Marseille. Aux épreuves à un et à deux rameurs ; à l'épreuve double-scull, la société monégasque a seule été représentée ; à l'épreuve de yoles franches à quatre rameurs, Monaco, après une lutte énergique, a fini à une demi-longueur devant Nice. Seule, l'épreuve de yoles à huit rameurs a été défavorable à notre Société qui a été battue d'une longueur par l'équipe niçoise.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 13 mai 1913, le Tribunal Correctionnel a prononcé les condamnations suivantes :

R. J.-F., laitier, né le 15 mars 1879, à Menton (France), demeurant à Cabbé-Roquebrune, trois jours de prison et 100 francs d'amende, pour mise en vente de lait falsifié. Ordonné une insertion au *Journal de Monaco* et prononcé la confiscation des objets saisis ;

A. A., né le 25 avril 1894, à Antibes (France), sans profession ni domicile, huit jours d'emprisonnement, pour vagabondage ;

G. H., colporteur de journaux, né le 8 juin 1895, à Pigna (Italie), demeurant à Beausoleil, trois mois de prison (par défaut), pour violence et voies de fait avec les circonstances de préméditation et guet-apens et menaces de mort, et 15 francs d'amende (par défaut), pour tapage nocturne. Le père G. P., déclaré civilement responsable ;

G. J.-B.-A., manœuvre, né le 12 septembre 1898, à Dolceacqua (Italie), demeurant à La Condamine, déclaré coupable de vol simple, mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et renvoyé dans une maison de correction jusqu'à 18 ans. Déclaré G. J., père, civilement responsable (par défaut).

#### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 7 au 14 Avril 1913 :

Vapeur Amphion, français, cap. Ceccalini, venant de Cannes, — marchandises. — Destination, Marseille.

Remorqueur Estella, monégasque, cap. Pignatelli, venant de Nice, — chaland Aleyon — Destination, Nice.

Chaland Aleyon, français, cap. Massiani, venant de Nice, — blé. — Destination, Marseille.

Dundée Paul-Victorin, français, cap. Meinier, venant de Saint Tropez, — vin. — Destination, Saint-Tropez.

Tartane Monte-Carlo, français, cap. Gastaud, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

Tartane Côte-d'Azur, français, cap. Giordana, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

Tartane Conception, français, cap. Castor, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

Tartane Joséphine, français, cap. Cassinelli, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

Tartane Marie-Jeanne, français, cap. Bracco, venant de Saint-Tropez, — sable. — Destination, Saint-Tropez.

Vedette Amiral Marquer, français cap. Tremblot venant de San Remo, — passagers.

Yacht mixte Breeze, anglais, cap. Hobson, venant de Nice, — Destination, Menton.

## LA VIE ARTISTIQUE

### CONCERT CLASSIQUE

Les deux Concerts du 8 et du 15 mai nous feront amèrement regretter qu'ils soient les derniers de la saison. Les programmes furent extrêmement intéressants. (Je ne ferai de réserves que pour la *Valse Caprice* de Rubinstein qui nous réveilla un peu brutalement de l'enchantement de la *Siegfried Idyll*). Le dernier concert était par un respectueux hommage d'un musicien aux plus grands maîtres de la musique, consacré uniquement à des œuvres de Beethoven et de Wagner. Je ne m'attarderai pas sur le concert du 8 mai déjà si lointain. La belle *Ouverture* de Mendelssohn fut parfaitement exécutée ; de même la célèbre *Symphonie* de Raff (*Im Walde*), œuvre peut-être un peu longue mais fortement pensée, fortement écrite, et où il y a quelques pages admirables. Le *Manfred* de Schumann permit à M. Dorel de montrer une fois de plus sa prodigieuse virtuosité : le *Ranz des vaches* joué par lui derrière la coulisse lui valut, quand il réapparut sur la scène, une ovation de la salle et de l'orchestre. La *Siegfried Idyll* de Wagner fut également jouée d'une manière incomparable, digne de ce pur joyau de la musique moderne. Enfin et hélas la *Valse Caprice* terminait mal ce programme de vraie et belle musique.

J'arrive au Concert de clôture. Ce fut d'un bout à l'autre presque la perfection. Une réserve légère : le mouvement du final de la Symphonie de Beethoven, indiqué *allegro ma non troppo* fut pris comme si c'eût été un presto vivacissimo ; tour de force évident des violons qui furent magnifiques, mais la meilleure volonté du monde ne permit pas aux instruments à vent de les suivre à cette allure endiablée. Pour le reste ce fut parfait. La belle et émouvante ouverture d'*Egmont*, le délicieux ballet de *Prométhée* (comme le géant de Bonn a de grâce quand il consent à être aimable !), l'admirable *Quatrième Symphonie* jouée trop rarement à notre gré, toute cette première partie fut magistralement exécutée. La seconde partie (œuvres de Wagner) : le *Prélude de Tristan*, les *Murmures de la Forêt*, la *Marche funèbre du Crépuscule des Dieux*, l'*Introduction des Maîtres Chanteurs*, toutes ces pages magnifiques, les plus belles qui soient sorties du cerveau d'un homme, furent admirablement jouées. Après chacun de ces fragments l'enthousiasme du public se manifesta avec tant d'ardeur que M. Jehin ne put pas refuser à ses admirateurs la joie d'une audition supplémentaire. Il fit entendre alors l'ouverture de *Tannhauser* qui fut encore plus acclamée. Le public ne se lassait pas d'applaudir M. Jehin qui tint à associer son orchestre à l'ovation grandiose d'une salle tout entière debout. Quelques mois vont s'écouler. La salle Garnier où ne retentissent plus maintenant que les accords d'un orchestre bien réduit va bientôt retrouver le silence complet. Avec quelle joie ne saluerons-nous pas le retour du vaillant orchestre et de son chef éminent quand l'automne nous les ramènera !

Étude de M<sup>e</sup> PIERRE-GABRIEL VIALON

Huissier à Monaco,

Villa de la Plage, 12, avenue Fontvieille.

### VENTE VOLONTAIRE

Le mardi vingt-sept mai mil neuf cent treize, à neuf heures du matin, sur la place d'Armes, à la Condamine (Principauté de Monaco), il sera procédé par le ministère de l'Huissier soussigné à la vente aux enchères

publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : salle à manger en chêne, armoires à glace, commodes, fauteuils, chaises, garnitures de cheminée, bonbonnes, tapis, lavabos, lustre et articles électriques, articles escrime, verrerie, ustensiles de cuisine, etc.

Au comptant 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

Étude de M<sup>e</sup> PIERRE-GABRIEL VIALON,

Huissier à Monaco,

Villa de la Plage, 12, avenue Fontvieille.

### VENTE VOLONTAIRE

Le mardi vingt-sept mai mil neuf cent treize, à deux heures du soir, dans un appartement au deuxième étage de la maison Néri, 11 bis, boulevard de la Condamine, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : salle à manger, salon, chambre à coucher, tables à jeu, pendules, fauteuils, chaises, piano, glaces, tableaux, verrerie, etc.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, G. VIALON.

## MONT-DE-PIÉTÉ DE MONACO

### VENTES

L'Administration du Mont-de-Piété a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé,

le mercredi 28 mai 1913,

de 9 heures du matin à midi, et de 14 heures à 16 heures, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, 15, avenue des Fleurs, Monte Carlo, à la vente, aux enchères publiques, des nantissements déposés pendant le mois d'avril 1912, non dégagés ou renouvelés, provenant des reconnaissances : n° 04.439 au n° 05.555 et du n° 50.257 au n° 50.355, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie, objets d'art, fourrures, dentelles, vêtements, meubles lits, sommiers.

NOTA. — Le Mont-de-Piété de Monaco reçoit des fonds productifs d'intérêts : 3 % pour 3 mois, 3 1/2 % pour 6 mois et 4 % pour l'année.

## ÉLECTRICITÉ

### Application Générale

## DOUARD & Co

Ancien Contremaître des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

### BULLETIN

DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 19 octobre 1912. Quarante-cinq Actions de cent francs, au porteur, de la Société anonyme de Minoterie de Monaco, portant les numéros 641 à 660 inclus, 2216 à 2220 inclus, 4371 à 4380 inclus, 4401 à 4410 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 27 février 1913. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 8251.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, du 28 février 1913. Six Obligations de la Société de l'Hôtel de Paris de Monte Carlo, portant les n° 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1913